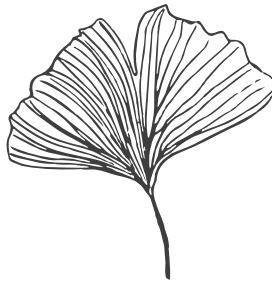


Le Schéma

de Cohérence Territoriale

Un outil au service des territoires



Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification stratégique

Le Schéma de Cohérence Territoriale, plus communément appelé SCoT, fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durables à l'échelle d'un large territoire, d'un bassin de vie.

« Schéma » pour organisation, planification, aménagement du territoire...

« Cohérence territoriale » pour harmonie, équilibre, cohésion et solidarité...


Le SCoT est une vision du territoire à l'horizon des 10 / 15 prochaines années

Il se base sur un scénario de développement pour déterminer les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers. En somme, c'est une projection dans l'avenir.

Pourquoi ?

Le SCoT veille à la cohérence des politiques sectorielles

C'est un outil d'harmonisation des politiques publiques : habitat et logement, transports et déplacements, développement économique et commercial, préservation de l'environnement...



Le territoire
aménagé
et urbanisé

Le territoire
protégé
et préservé

Il guide les différentes politiques d'aménagement élaborées au niveau des communes et des intercommunalités dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou encore des Plans de Déplacements Urbains (PDU). Le SCoT s'apparente à un schéma d'intentions.

Le SCoT est un cadre de référence

Par Qui ?

Le SCoT des Territoires de l'Aube est élaboré par un syndicat mixte formé par les intercommunalités comprises dans son périmètre : le syndicat DEPART, regroupant plus d'une centaine d'élus.

Le SCoT fait dialoguer des territoires urbains, périurbains et ruraux

A quelle échelle ?

Le SCoT des Territoires de l'Aube couvrira 352 communes, soit plus de 250 000 habitants.

L'enjeu d'un SCoT structurant établi à une échelle élargie répond à la logique d'articulation des différents documents. En effet, le SCoT est désormais considéré comme l'interface entre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région Grand Est, et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) élaborés par les communes ou les intercommunalités.

Le SCoT est un document intermédiaire entre le schéma régional et le document d'urbanisme local

«Comment rendre mon territoire plus attractif pour tout le monde ?»

«Comment loger tous mes habitants sans sacrifier mes terres agricoles ?»

«Comment aller vers plus de sobriété ?»

«Comment agir localement pour préserver la biodiversité ?»

Jean-Pierre ABEL,
Président du syndicat DEPART,
quel est votre regard sur l'outil SCoT ?

« L'élaboration d'un SCoT est une période riche et intense. Elle permet de mettre tout le monde autour de la table et d'être un véritable lieu de dialogue entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Mais au-delà du document et du choix de ses orientations, c'est l' « aventure SCoT » qu'il me semble intéressant de partager en tant que démarche d'échange et de réflexion sur toutes les thématiques d'aménagement du territoire.

La construction d'un SCoT
est-elle un long fleuve tranquille
ou une route accidentée ?

« Je dirais qu'elle est un chemin de randonnée, avec son itinéraire balisé et ses passages difficiles, mais quelle belle récompense à l'arrivée ! La mobilisation active et pérenne des élus est un facteur déterminant dans le bon déroulé du SCoT, elle assure la continuité du travail et le cheminement de la réflexion. Bien entendu, nous sommes amenés à faire des choix, il y a des moments stratégiques, où il nous faut dialoguer encore plus pour trouver les compromis. Au final, le SCoT est un outil complètement partagé, il devient une référence dans l'esprit des communes. »

Et l'après SCoT ?

« Il faut faire vivre le SCoT, et c'est un travail peut-être encore plus important que celui de sa construction. Le syndicat DEPART a développé de multiples outils pour faire mieux comprendre et décliner les orientations du premier SCoT (guide des paysages, schéma directeur des itinéraires doux, études trame verte et bleue...), et nous sommes présents aux côtés des collectivités lors de l'évolution des documents d'urbanisme afin de poursuivre le travail et d'apporter le service « après-SCoT » (guide de compatibilité, fiches de compatibilité PLU-SCoT, participation aux réunions...). C'est quelque chose de très important pour nous, de continuer à être là une fois le SCoT approuvé. »

SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION TROYENNE

28, boulevard Victor Hugo | 10000 TROYES

© 2017 | syndicatdepart.fr | tél. 03 25 71 88 98